

Décision 281025-01

MAIRIE DE VIRIAT**DECISION DU MAIRE**

OBJET : Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour définir l'évolution du parc des sports et le programme de travaux correspondant

Monsieur le Maire,

RAPPORTE

Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique
Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
Vu la délibération du 9 juin 2020 donnant délégation au maire
Vu la lettre de consultation 18/08/2025 notamment les critères d'attribution
Vu le rapport d'analyse des offres du 02/10/ 2025

Le marché concerne une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir l'évolution du parc des sports et le programme de travaux correspondant (en particulier agrandissement des locaux du rugby).

Une lettre de consultation a été adressée le 18 août 2025 par mail à 7 bureaux d'études susceptibles de réaliser ce type de prestation, indiquant une date limite de réponse fixée au 26 septembre 2025.

Deux entreprises ont répondu dans le délai :

- INITIAL CONSULTANTS avec une offre à 22 375 € HT soit 26 850 € TTC
- ARCHIPROGRAMME avec une offre à 14 300 € HT soit 17 160 € TTC

Après analyse des offres,

A DECIDE

d'attribuer le marché à ARCHIPROGRAMME pour un montant de 14 300 € HT soit 17 160 € TTC.

INFORME

le conseil municipal du 28 octobre 2025 de sa décision.

Fait à Viriat, le 28 octobre 2025

LE MAIRE,
Bernard PERRET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
Et publication ou notification en date du